COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2018

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- a procédé à une nouvelle répartition des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints compte tenu de la récente désignation de deux Conseillers Municipaux délégués qui se verront attribuer une indemnité et a précisé que les indemnités ainsi versées sont comprises dans la limite de l'enveloppe budgétaire précédemment constituée.
- a modifié la composition de certaines commissions municipales et a créé deux sous-commissions,
- a renouvelé son adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,
- a décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- a approuvé une décision modificative à intervenir sur le budget annexe de l'eau (M49),
- a approuvé les modalités d'intervention, portage et restitution de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour l'acquisition d'un tènement de 7 949 m2 au lieu-dit « En Poëse »,

En fin de séance, le Conseil Municipal,

- s'est vu présenter l'état actuel de la collaboration avec l'association « la Fourchette de Milly » et à 17 voix pour, 5 contre et 1 abstention s'est prononcé pour la municipalisation complète des services liés à la pause méridienne dès la rentrée 2019-2020,
- s'est interrogé sur l'opportunité d'acquérir un tènement de 626 m2 sis au 260, rue du lac actuellement en vente.
- a rappelé qu'un bilan de l'instauration du quotient familial serait dressé à la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours.
- a décidé de rappeler la réglementation applicable en matière de nuisances sonores,
- s'est vu présenter le planning de réalisation des travaux d'équipements de services publics sur le secteur de Milly et l'utilisation opportune d'un terrain communal pour le dépôt de la terre issue du chantier. Ce terrain sera nivelé et réengazonné,
- s'est vu communiquer l'échéancier prévisionnel des audiences des recours déposés à l'encontre de la révision n° 4 du PLU.
- s'est vu présenter, par Monsieur Yves Depeyre, comptable du trésor, la valorisation financière et fiscale 2017.